

COMMUNE  
DE  
VILLENUEVE-  
LA-GARENNE  
92390

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Membres en exercice : 35  
Membres présents : 32  
Membres représentés : 2  
Membres absents : 1  
Membres votants : 34

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Pascal PELAIN Maire, par convocations en date du vendredi 10 avril 2026 envoyées par voie dématérialisée le même jour, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à la salle du Conseil municipal de la Ville de Villeneuve-la-Garenne sous la présidence de son Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. Pascal PELAIN, Maire de Villeneuve-la-Garenne,

M. Arnaud PERICARD, M. Bachir HADDOUCHE, Mme. Leila LARIK, M. Frédéric RARCHAERT, Mme. Zoubida KHATTALA, M. Alain-Xavier FRANÇOIS, Mme. Sandrine HERTIG, M. Lahcen BAYLAL, Mme. Eduarda PINTO, Mme. Mohamed AMAGHAR, Mme. Amal MIR M. Cidki CISSE, Maire-adjoints,

Mme Fatma SERIR, Mme. Annabelle MOUNDOUNGA, M. Salah KOBBI, M. Mohamed HAMMADI, M. Jérémie LAGARDE, M. Mustapha AMZIL, M. Ridha BEN RHOUMA, M. Larbi OUHAMMOU, Mme Joanna MOHAMED, M. Erick PELEAU, Mme. Samira BELHADI, Mme Salima NASRI, Mme Hayet TRABELSI, Mme. Huguette CAUCHOIS, M. Alexandre SARTRE, Mme Sarah YOUNES, M. Soufiane IKAEN, Mme. Shama ZAHRI, M. Denis DATCHARRY, Conseillers municipaux.

### **POUVOIRS :**

Mme. Fatima AAZIZ, Maire-adjoint, donne pouvoir à Mme LARIK

Mme Christelle RENAUD, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. PELAIN,

### **ABSENTS :**

M. Abdelaziz BENTAJ, Conseiller municipal.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Amal MIR, Maire-adjointe, désignée en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

---

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF POUR LA VILLE POUR L'EXERCICE 2026**

## MONSIEUR AMAGHAR EXPOSE AU CONSEIL

### 1. Budget Primitif : Rapport de présentation

Comme il a été présenté lors du débat d'orientation budgétaire en date du 9 avril dernier, la Collectivité évoluera en 2026 dans la continuité de démontrer la dynamique du projet de transformation de la Ville de demain. Les réflexions menées dans le cadre de la préparation budgétaire ont permis de dégager plusieurs axes de travail définissant une trajectoire vertueuse des finances communales destinées à l'amélioration du cadre de vie des Villénogarennois.

Les principaux éléments financiers de ce budget primitif sont les suivants :

- Une capacité de désendettement maîtrisée avec un encours moyen de 51,22 M€,
- Un niveau de dépenses d'équipement ambitieux et volontaire à hauteur de 48,72 M€.

### 2. Equilibre du budget primitif 2026

- Pour la section de fonctionnement : 64 831 410,33 €
- Pour la section d'investissement : 71 960 431,88 €
- Soit un budget global de 136 791 842,21 €

Cette préparation budgétaire intègre la reprise par anticipation des résultats et des restes à réaliser de l'année 2025,

Ces résultats se décomposent de la manière suivante :

- Reprise du déficit de fonctionnement pour 2 136 156,12 €
- Reprise de l'excédent de l'investissement pour 13 623 940,74 €
  
- Reprise des restes à réaliser :
  - en dépenses pour 11 322 706,67 €
  - en recettes pour 8 218 940,89 €.

## Section de fonctionnement Équilibre

### SECTION DE FONCTIONNEMENT EQUILIBRE

	CHAPITRES	BP+BS+DM 2025	CA 2025	BP 2026
DF	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	-	-	2 136 156,12
	011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	13 511 101,49	12 662 643,27	11 731 365,41
	012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	31 960 000,00	31 860 324,74	31 074 900,00
	014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 000,00	39,00	70 400,00
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 510 205,68	7 377 717,06	10 072 558,80
	66 CHARGES FINANCIERES	1 254 000,00	960 017,14	1 716 030,00
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	40 000,00	14 070,19	10 000,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>54 276 307,17</b>	<b>52 874 811,40</b>	<b>56 811 410,33</b>
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 554 240,55	10 448 328,71	8 020 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>10 554 240,55</b>	<b>10 448 328,71</b>	<b>8 020 000,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>64 830 547,72</b>	<b>63 323 140,11</b>	<b>64 831 410,33</b>	
RF	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	431 627,15	431 627,15	-
	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	400 000,00	120 202,56	350 000,00
	70 PRODUITS DES SCES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	6 516 145,00	5 540 270,09	8 298 748,00
	73 IMPÔTS ET TAXES	14 441 004,00	14 438 334,00	14 583 400,00
	731 FISCALITE LOCALE	22 872 091,00	21 561 824,74	22 478 791,92
	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	14 178 157,76	13 196 554,54	13 474 445,41
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	850 150,00	770 545,94	676 021,00
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	231 136,15	231 136,15	-
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>59 920 311,06</b>	<b>56 290 495,17</b>	<b>59 861 406,33</b>
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 910 236,66	5 157 398,67	5 067 398,67
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>4 910 236,66</b>	<b>4 896 488,82</b>	<b>4 970 004,00</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>	<b>64 830 547,72</b>	<b>61 186 983,99</b>	<b>64 831 410,33</b>	
<b>Résultat de fonctionnement global</b>	<b>-</b>	<b>- 2 136 156,12</b>	<b>-</b>	

### Section de fonctionnement – Recettes

- 1) Les atténuations de charges : 350 K€

Relevant du chapitre 013, ces atténuations de charges correspondent aux remboursements sur rémunération du personnel.

- 2) Les produits des services du domaine et des ventes : 8,29 M€

Ces produits sont enregistrés dans le chapitre 70 et sont majoritairement composés de redevances et droits des services à caractère social, sportif, périscolaire, d'enseignements et de

loisirs, les recettes de la SPL Seine Pack que nous encaissons mais qui sont intégralement reversées à la SPL Seine Park.

3) Les impôts et taxes : 36,90 M€

Relevant des chapitres 73 et 731 qui se décomposent ci-dessous :

-Les taxes foncières bâties et non bâties sont budgétées pour 21,6 M€.

-L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris au titre de l'équilibre budgétaire des compétences transférées reste inchangées au niveau de l'année n-1. Elle devrait rester proche de 10,11M€.

-Le Fonds de Solidarité Région Ile de France pour 2,29 M€ ;

-Le Fonds national de garantie individuelle des ressources communales et intercommunales pour 2,03 M€ ;

-Taxe sur l'électricité pour 305 K€ ;

- Taxe sur les pylônes électrique pour 25 K€ ;

- Taxe locale publicité extérieur pour 150 K€ ;

-Taxe additionnelle droit de mutation pour 300 K€ ;

4) Les dotations, subventions et participations : 13,81 M€

Ces recettes sont enregistrées dans le chapitre 74 et comprennent majoritairement :

-La Dotation Forfaitaire pour 1,8 M€

-La Dotation de Solidarité Urbaine pour 6 M€

-La Dotation Réforme TP pour 666 K€

-Les subventions de la CAF pour 2,60 M€

5) Les autres produits de gestion courante : 676 K€

Inscrites au chapitre 75, ces recettes recensent les revenus tirés des locaux mis en location par la Ville, ainsi que les redevances versées par les concessionnaires dans le cadre des délégations de service public conclues avec la Ville.

Section de fonctionnement – Dépenses

1) Les charges à caractère général : 11,73 M€

Pour 2026, les charges à caractère général sont en diminution par rapport au compte administratif de 2025 soit – 7,35 %.

2) Les charges de personnel : 31,07 M€

Les contraintes budgétaires vont être principalement accompagnées par la mise en œuvre d'une gestion rigoureuse des ressources humaines. Un objectif d'optimisation des besoins des services sera fait avec une gestion active des effectifs et des compétences.

2) Les autres charges de gestion courante : 10 M€

Par ordre décroissant d'importance, ces charges enregistrées au chapitre 65 comprennent :

-les subventions aux associations : 1,70 M€

- la subvention de fonctionnement au CCAS 750 K€
- Service d'incendie 600 K€
- la subvention de fonctionnement à la Caisse des Ecoles 100 K€
- Contributions au fonds de compensation EPT 1,4 M€
- la SPL Seine Park 4,2 M€

1) Les charges financières : 1,2 M€

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Annuités	5 257 710	5 163 686	5 028 113	4 724 791	5 052 503	4 690 924	4 478 678	5 472 413
Evolution n-1 en %	-31,86%	-1,79%	-2,63%	-6,03%	6,94%	-7,16%	-4,52%	22,19%
Capital	4 443 653	4 450 577	4 410 059	4 190 056	4 366 014	3 847 007	3 773 451	4 199 892
Intérêts	814 057	713 110	618 054	534 735	686 489	843 917	705 226	1 272 521

2) Les charges exceptionnelles : 10 K€

Les charges dans le chapitre 67 correspondent à des titres d'annulation sur exercice antérieur.

### Section d'investissement Equilibre

SECTION D'INVESTISSEMENT EQUILIBRE					
	BP+BS+DM 2025	CA 2025	BP 2026		
			BP	RAR	Bugété (BP + RAR)
<b>DI</b>					
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	135 000,00	-	135 000,00	-	135 000,00
13 SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1 218 373,21	1 134 673,93	-	-	-
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 320 888,00	3 773 451,28	4 300 000,00	-	4 300 000,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 981 762,96	2 202 449,11	2 159 645,00	946 095,04	3 105 740,04
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	130 000,00	64 917,94	100 000,00	-	100 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	49 026 553,19	23 780 339,84	41 268 076,21	10 284 036,63	51 552 112,84
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 544 075,00	1 865 346,10	5 200 000,00	92 575,00	5 292 575,00
26 PARTICIPAT. ET CREANCIAS RATTACHEES A PARTIC.	751 495,00	751 495,00	800 000,00	-	800 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	180 000,00	50 000,00	5 000,00	-	5 000,00
45811 OPERATION POUR COMPTE TIERS	254 000,00	-	1 200 000,00	-	1 200 000,00
<b>Total Dépenses réelles Investissement</b>	<b>64 542 147,36</b>	<b>33 622 673,20</b>	<b>55 167 721,21</b>	<b>11 322 706,67</b>	<b>66 490 427,88</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	4 910 236,66	4 896 488,82	4 970 004,00	-	4 970 004,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	700 000,00	542 857,84	500 000,00	-	500 000,00
<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>	<b>5 610 236,66</b>	<b>5 439 346,66</b>	<b>5 470 004,00</b>	<b>-</b>	<b>5 470 004,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>70 152 384,02</b>	<b>39 062 019,86</b>	<b>60 637 725,21</b>	<b>11 322 706,67</b>	<b>71 960 431,88</b>
<b>RI</b>					
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	12 173 214,65	12 173 214,65	13 623 940,74	-	13 623 940,74
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	8 336 855,85	-	20 888 000,00	-	20 888 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	3 500 000,00	2 425 311,08	6 036 492,00	-	6 036 492,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	7 295 515,40	6 804 707,17	6 957 356,00	8 218 940,89	15 176 296,89
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	24 651 967,32	20 000 000,00	6 200 000,00	-	6 200 000,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	10 800,00	-	-	-
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	300 000,00	-	300 000,00	-	300 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 386 590,25	26 741,15	15 702,25	-	15 702,25
45821 OPERATION POUR COMPTE TIERS	254 000,00	254 000,00	1 200 000,00	-	1 200 000,00
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>58 898 143,47</b>	<b>41 694 774,05</b>	<b>55 221 490,99</b>	<b>8 218 940,89</b>	<b>63 440 431,88</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	10 554 240,55	10 448 328,71	8 020 000,00	-	8 020 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	700 000,00	542 857,84	500 000,00	-	500 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>11 254 240,55</b>	<b>10 991 186,55</b>	<b>8 520 000,00</b>	<b>-</b>	<b>8 520 000,00</b>
<b>Total des recettes d'investissement</b>	<b>70 152 384,02</b>	<b>52 685 960,60</b>	<b>63 741 490,99</b>	<b>8 218 940,89</b>	<b>71 960 431,88</b>
<b>Résultat d'investissement global</b>		<b>13 623 940,74</b>			

## Section d'investissement – Recettes

L'ensemble des projets municipaux est financé principalement par :

- Un emprunt dit d'équilibre de 6,2 M€
- Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée (FCTVA) pour 3,5 M€
- Des recettes liées à des opérations foncières (cessions) pour 20,88 M€
- De subventions liées aux projets inscrits au BP solliciter auprès des différents organismes subventionnant (MGP, Région, Département,...) pour 6,95 M€
- L'intégration de l'excédent d'investissement de l'exercice précédent par anticipation ville pour 13,62 M€
- Des opérations d'ordres (amortissements ...) pour 8,52 M€.

## Section d'investissement – Dépenses

La priorisation des différents projets et la définition du périmètre des travaux retenus s'inscrivent dans la volonté d'améliorer et d'entretenir le patrimoine de la Ville.

Les dépenses d'équipement (travaux et d'études) s'élèvent à 43,41 M€ pour 2026 contre 29,31 M€ en 2025. Les dépenses d'équipement se décomposent essentiellement par opérations :

- Groupe scolaire Jean Moulin	5 000 000 €
- Médiathèque	2 450 000 €
- Aménagement de la Maison Santé Nord	1 200 000 €
- Restaurant de la Halle au marché	1 500 000 €
- Nouvelle Halle au marché	1 000 000 €
- Complexe sportif Cattiau	870 000 €
- Etudes travaux centre-ville	800 000 €
- Maison Vie associative	700 000 €
- Réhabilitation du centre administratif	603 000 €
- Réhabilitation Hangar Fosse aux Astres	500 000 €
- Groupe scolaire Jules Verne	400 000 €
- Maison des projets	120 000 €
- Ferme Gallieni	500 000 €

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver les propositions de recettes et de dépenses pour le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2026 comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 64 831 410,33 €
- Pour la section d'investissement : 71 960 431,88 €

## LE CONSEIL,

Vu les articles L 2311-1 à L 2312-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 19/0424 du 21/10/2022 adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 46/052 en date du 09/04/2026 du débat d'orientation budgétaire,

Vu le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2026,

Où les explications complètes de M. AMAGHAR,

Et après en avoir délibéré.

## **APPROUVE**

Le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice 2026 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- Pour la section de fonctionnement : 64 831 410,33 €
- Pour la section d'investissement : 71 960 431,88 €

## **DIT**

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 du code des relations entre le public et l'administration).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécour citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification ou de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne  
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine  
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris  
Conseiller Régional d'Île-de-France